

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2010

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

NOMINATION DES MEMBRES DU C.C.A.S.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, nomme les membres du Centre Communal d'Action Sociale (M. GENIN D., Mmes MAILLET I, ARTHAUD F., BERTRAND J., WITTMANN C., MM. GONZALES L., MARTEL J.)..

DELEGUES A LA C.C.P.H

- Le Conseil municipal procède à la désignation des délégués aux Groupes de Travail de la Communauté de Communes du Pays de l'Hermitage :

- Rivières : MM. Gilles CHAUVIN et Albert POPON
- Tourisme : Mme Jacqueline BERTRAND et M. Patrick LAMBERT
- Petite enfance et affaires sociales : Mmes Corinne WITTMANN et Françoise ARTHAUD
- Enfance/Jeunesse, culture et sport : Mmes Isabelle MAILLET et Corinne WITTMANN
- Environnement : MM. Albert POPON et Claude LAYS
- SIRCTOM : MM. Lionel GONZALES et Dominique GENIN

- Procède à l'élection des délégués à la C.C.P.H. : MM. Dominique GENIN et René BILLON.

CAUE

Le Conseil municipal décidé d'adhérer au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement à la Maîtrise d'ouvrage. Cette mission à pour objectif l'étude urbaine et modification du Plan Local d'Urbanisme

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR ETUDE HYDRAULIQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis des entreprises sollicitées pour une étude hydraulique sur le versant Nord Est de la Rionne. Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, l'entreprise HYDRETUDE pour un montant de 1 500 euros H.T.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA SECURISATION DU CLOCHER DE L'EGLISE

Monsieur l'adjoint aux finances présente au Conseil municipal les devis des entreprises sollicitées pour la mise en sécurité du clocher de l'église. Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, l'entreprise ACROBATIS pour un montant de 1 900 euros H.T.

PERSONNEL COMMUNAL

A l'unanimité le Conseil municipal accepte de payer des heures complémentaires à deux agents.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent social à compter du 1^{er} janvier 2011. Le Conseil municipal, à l'unanimité, crée un poste d'agent sociale de 2^{ème} classe pour 12 heures 98 hebdomadaires.

ACQUISITION DE MATERIEL POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Vu le nombre de repas journalier le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de doter le restaurant scolaire de deux lave-vaisselle supplémentaires

TRAVAUX DE VOIRIE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Conseiller délégué à la voirie présente au Conseil municipal les devis concurrents des entreprises sollicitées pour les travaux d'enrochement sur le haut du chemin vieux. Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, l'entreprise CHEVAL FRERES pour un montant de 2 295 euros H.T.

OUVERTURE DE CREDITS POUR INTEGRATIONS VOIRIE PROGRAMME 1998

Monsieur l'Adjoint aux finances expose au Conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2010 étant insuffisants, il est nécessaire de procéder au vote de crédits supplémentaires (14 614,04 euros à l'article 2151, 578,18 euros à l'article 21554 en dépenses et 15 192,22 euros à l'article 238 en recettes). Le Conseil municipal les approuve à l'unanimité.

VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2010 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits (matériel et mobilier pour la somme de 1 100,92 euros). Le Conseil municipal les approuve à l'unanimité.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité au maximum réglementaire de 180,00 euros.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom au titre de l'année 2009 à :

- Artères aériennes : 40,00 euros le KM
- Artères souterraines : 30.00 le KM
- Emprise au sol cabine : 20,00 euros le m2
- Emprise au sol armoire : 20,00 euros le m2

HERAMEN : CONVENTION DE LOCATION AVEC L'US LAVEYRON

Monsieur le premier adjoint présente au Conseil municipal une demande de l'US LAVEYRON pour occupation de la salle Rionne les vendredis de 20 heures à 22 heures. Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention de location avec l'US LAVEYRON pour l'occupation de la salle Rionne dans la limite des créneaux horaires disponibles.

pour extrait
en Mairie, le 8 décembre 2010
le Maire,